



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 juin 2004  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du 6 avril 1999, par lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays. Par la suite, lors des consultations officielles qu'il a tenues le 8 juillet 2002, le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport écrit tous les six mois.

2. Depuis la parution, le 5 décembre 2003, de mon précédent rapport (S/2003/1157), mon Représentant en Guinée-Bissau a présenté au Conseil, le 6 avril 2004, un exposé sur les élections législatives tenues le 28 mars 2004 et sur leurs résultats préliminaires. Le présent rapport porte essentiellement sur l'évolution de la situation dans le pays depuis cet exposé et met particulièrement en relief les nouveaux progrès réalisés par les autorités nationales dans la mise en œuvre du processus de transition qui doit prendre fin avec la tenue d'élections présidentielles en mars 2005. Il décrit aussi les problèmes actuellement rencontrés par les nouvelles autorités et la contribution du Bureau d'appui et de l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour venir à bout de ces problèmes.

#### **II. Évolution de la situation politique**

3. Pendant la période considérée, des progrès considérables ont continué d'être réalisés en vue de rétablir l'ordre constitutionnel conformément aux dispositions de la Charte transitoire et au calendrier. La tenue d'élections le 26 janvier 2004 pour désigner le Président et le Vice-Président de la Cour suprême de justice et d'élections législatives crédibles les 28 et 30 mars 2004, suivies par la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale populaire et d'un nouveau gouvernement, a marqué la fin de la première phase de la période de transition.



4. Depuis la formation du nouveau gouvernement le 11 mai 2004, les nouvelles autorités, conscientes du fait que la population souhaitait un changement tangible, ont fixé des priorités pour mener à bien la phase de transition et la phase à moyen terme.

5. Leurs efforts ont été guidés par deux considérations. La première concerne la nécessité de consolider la réconciliation nationale, d'assurer le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel, et de renforcer la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. La deuxième a trait au souci de continuer à instaurer des relations stables et constructives avec les pays voisins et d'autres partenaires internationaux.

6. La création de la capacité institutionnelle nécessaire pour assumer la responsabilité nationale d'une bonne gouvernance, une gestion financière responsable et transparente et l'amélioration de la situation socioéconomique sont au nombre des objectifs prioritaires concrets que s'est fixé le Gouvernement.

#### **A. Résultats des élections législatives tenues les 28 et 30 mars 2004**

7. Il ressortait des résultats des élections annoncés par la Commission nationale électorale le 4 avril 2004 que le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC) a recueilli 45 des 102 sièges à l'Assemblée nationale populaire, et que le parti de l'ancien Président Yala, le Parti du renouveau social (PRS) a obtenu 35 sièges. Le Parti uni social-démocrate (PUSD), placé sous la direction de M. Francisco Fadul, a remporté 17 sièges, dont 2 sont allés à l'Union électorale (UE) et 1 à l'Alliance populaire unie (APU). Aucun des partis n'avait donc recueilli la majorité absolue.

8. Après la publication des résultats et la décision prise par la suite par la Cour suprême de rejeter les allégations de fraude émanant du PRS et de l'APU, les quatre partis ont accepté ces résultats et se sont mis d'accord sur la composition officielle et l'inauguration de l'Assemblée nationale populaire. Avec le transfert, le 7 mai 2004, des pouvoirs du Conseil national transitoire à l'Assemblée nationale populaire nouvellement élue et l'inauguration de l'Assemblée, le Conseil a cessé d'exister conformément aux dispositions énoncées dans la Charte transitoire. Pour la première fois dans l'histoire de la Guinée-Bissau, l'Assemblée nationale populaire comptait deux femmes au sein de son Bureau parlementaire composé de cinq membres.

#### **B. Mise en place d'un nouveau gouvernement**

9. Après l'inauguration de l'Assemblée nationale populaire, le Président de la République a nommé Premier Ministre le chef du PAIGC, M. Carlos Gomes Junior. Le 11 mai 2004, ce dernier a annoncé la composition de son gouvernement de 24 membres, qui, même s'il comprenait exclusivement des partisans du PAIGC, représentait tous les groupes ethniques et comptait cinq femmes. Des délégations de haut niveau venues de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Cap-Vert, du Portugal, de la Communauté des pays de langue portugaise et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont assisté à la cérémonie officielle d'investiture du nouveau gouvernement le 12 mai 2004.

10. Pour continuer à faciliter le dialogue politique constructif engagé, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a

organisé, le 19 mai 2004, une réunion entre le nouveau gouvernement, le Bureau de l'Assemblée nationale populaire et des représentants de la communauté internationale, dont des ambassadeurs accrédités à Bissau et des représentants des organismes des Nations Unies. Les participants à cette réunion ont encouragé les nouvelles autorités à consolider encore les progrès déjà enregistrés dans la normalisation de la situation politique, notamment en adhérant strictement aux dispositions de la Charte transitoire.

### **III. Aspects militaires et problèmes de sécurité**

11. La situation générale dans le pays est demeurée calme. Toutefois, le déséquilibre ethnique au sein de l'armée, le fait que les forces de sécurité n'ont pas été payées ainsi que le mauvais état des casernes et de l'infrastructure continuent d'être considérés comme des facteurs de déstabilisation. Pour leur part, les autorités estiment que la réorganisation des forces armées demeure l'une des priorités absolues du gouvernement.

12. À la demande du chef d'état-major des forces armées, le général Verissimo Correia Seabra, le Bureau d'appui, agissant en étroite collaboration avec la CEDEAO et des partenaires bilatéraux, a amorcé le processus de planification des réformes proposées pour les forces armées.

13. La phase de réintégration du programme de démobilisation, réinsertion et réintégration progresse de manière satisfaisante et le Gouvernement a reçu de la Banque mondiale de nouvelles ressources pour porter de 4 372 à 7 376 personnes le nombre de bénéficiaires du programme.

14. Sous la supervision du Centre national de coordination des activités de déminage qui bénéficie d'une assistance du PNUD, les initiatives visant à éliminer les risques liés aux mines se poursuivent. Dix-sept champs de mines suspects et champs de bataille contenant des munitions non explosées ont été identifiés dans la capitale et dans les environs. À la fin du mois d'avril 2004, les deux organisations non gouvernementales nationales menant des opérations de déminage avaient neutralisé 2 550 mines terrestres et 15 000 munitions non explosées sur une superficie de 615 000 mètres carrés à Bissau. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial ont apporté une assistance pour diverses activités liées au déminage. Le 27 avril 2004, le Gouvernement allemand a versé une contribution de 520 000 euros par l'intermédiaire de deux organisations non gouvernementales, CARITAS et Humanitarian Aid (HUMAID) pour appuyer les activités de déminage.

### **IV. Aspects relatifs aux droits de l'homme**

15. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour rendre le pays mieux à même de protéger et de respecter les droits de l'homme, le Bureau d'appui a participé à l'élaboration d'un plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme, qui a été présenté à la Commission interministérielle en mars 2004. Cet organe, composé de deux représentants de haut niveau de chaque ministère, a été créé à l'initiative du Bureau d'appui en vue d'intégrer les principes relatifs aux droits de

l'homme dans les activités quotidiennes du Gouvernement. La Commission interministérielle doit présenter un plan d'action définitif à l'Assemblée nationale populaire.

16. Pendant la période considérée, le Bureau d'appui a continué de suivre de près la situation de 20 personnes accusées de tentatives de coup d'État et détenues arbitrairement depuis décembre 2002. Le fait que ces personnes sont toujours en détention constitue un problème pour les autorités, nombre des détenus étant incarcérés depuis près de 18 mois sans avoir été formellement inculpés. Certains ont été interrogés par la Commission d'enquête de l'armée et le Tribunal militaire, mais le Procureur général a affirmé ne pas avoir connaissance d'autres détenus. Pour déterminer les conditions de détention, le Bureau d'appui a rendu visite périodiquement aux détenus et soumis des recommandations aux autorités. À la suite de son intervention auprès de la présidence de la Cour suprême de justice, le Bureau d'appui a reçu l'assurance que, le Tribunal militaire manquant de moyens logistiques et financiers suffisants, ces détenus seraient traduits en justice devant les cours pénales afin d'éviter tout nouveau retard.

17. En outre, le Bureau d'appui s'est efforcé d'introduire l'enseignement des droits de l'homme à tous les niveaux du système d'éducation. L'Université de Bissau, qui envisage d'offrir des cours de droit, collabore aussi avec le Bureau d'appui en vue de dispenser des cours sur les droits de l'homme. La campagne d'éducation utilisera un manuel relatif aux droits de l'homme et une affiche sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui ont tous deux été élaborés et publiés en portugais par le Bureau d'appui.

18. Par ailleurs, le Bureau d'appui a continué de promouvoir l'égalité des sexes et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. L'élection d'une femme, M<sup>me</sup> Maria do Céu Silva Monteiro, à la présidence de la Cour suprême et la nomination de cinq femmes à des postes ministériels et de deux femmes au Bureau de l'Assemblée nationale populaire sont des signes encourageants qui témoignent du fait que les autorités nationales ont de plus en plus conscience de l'importance du rôle joué par les femmes dans le processus politique. Aux côtés d'autres entités des Nations Unies, le Bureau d'appui continue de collaborer avec le Gouvernement en vue de la ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

## **V. Aspects économiques et sociaux**

19. La Guinée-Bissau connaît toujours des difficultés économiques, deux personnes sur trois vivant dans la pauvreté et les finances publiques continuent de se heurter à de graves problèmes.

20. Pour faire face à la crise économique et budgétaire, le Gouvernement provisoire, avec le concours du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD) et du PNUD, a établi un budget de crise pour 2004 et un plan de gestion économique d'urgence définissant les principaux engagements en matière de responsabilité budgétaire et de bonne gouvernance pour assurer la réalisation de progrès rapides sur la voie de la reprise. Le déficit de 18,3 millions de dollars, qui avait été initialement inscrit dans le

budget de crise, devrait être actualisé avec le concours du FMI au cours de la mission que le Fonds entreprendra prochainement, en juin 2004.

21. Pour aider le pays à mettre en œuvre le plan de gestion économique d'urgence, un fonds spécial multidonateurs d'intervention économique d'urgence pour la Guinée-Bissau a été constitué par le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau pour permettre au Gouvernement de recommencer à offrir des services sociaux et à s'acquitter des principales responsabilités qui lui incombent en matière d'administration publique. Le Fonds, créé dans le cadre d'un système de partenariat mis en place par le Groupe et administré par le PNUD, est censé être opérationnel jusqu'à la fin 2004. Jusqu'ici, il a reçu des contributions dépassant à peine 4 millions de dollars par rapport à l'objectif global de 18,3 millions de dollars, le manque à recevoir s'élevant donc à plus de 14 millions de dollars.

22. Parmi les donateurs, les Pays-Bas ont versé au Fonds 2 137 767 dollars, la Suède 961 538 dollars, le Portugal (dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise), 504 568 dollars, la France 621 890 dollars et le Brésil (dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise) 50 000 dollars. Le Fonds a déjà déboursé 2 459 950 dollars, dont le Gouvernement s'est servi pour verser les traitements pour les mois de janvier à avril 2004 à 11 000 fonctionnaires. Le non-versement des traitements demeure un problème critique pour le pays, d'autant que le montant des recettes publiques a été très inférieur aux prévisions.

23. Au cours des quatre premiers mois de 2004, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a également reçu du Portugal, du Ghana, de l'Angola et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine des dons bilatéraux d'un montant représentant environ 7 millions de dollars.

24. En décembre 2003, le Directeur de pays pour la Guinée-Bissau de la Banque mondiale s'est rendu dans ce pays pour participer à des entretiens de haut niveau et a annoncé ultérieurement que la Guinée-Bissau se verrait octroyer un crédit de 13 millions de dollars, qui serait prélevé sur le crédit aux fins du relèvement et du redressement économique, suspendu il y a près de trois ans. Après la mise en place du nouveau gouvernement, en mai 2004, des préparatifs ont été entrepris pour faciliter la visite en Guinée-Bissau en juin 2004 d'une mission conjointe FMI/Banque mondiale/BAD, qui aiderait les autorités à actualiser les perspectives budgétaires pour le reste de l'année et à mettre au point un plan directeur d'assistance technique dont le Ministère de l'économie et des finances avait besoin depuis longtemps. En outre, la mission prévoit de saisir cette occasion pour présenter au Gouvernement et aux donateurs la nouvelle stratégie intérimaire d'assistance de la Banque mondiale. En attendant, le PNUD, agissant en concertation avec la communauté internationale et les institutions de Bretton Woods, a l'intention d'organiser une table ronde au cours du dernier trimestre de 2004.

## VI. Observations

25. Le bon déroulement des élections législatives en mars 2004 a marqué un progrès important dans les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. Je tiens à féliciter les autorités transitoires d'avoir manifesté leur volonté résolue de mettre en œuvre les dispositions de la Charte transitoire et de promouvoir la primauté du droit. En outre, je voudrais remercier les citoyens de la Guinée-

Bissau de leur patience, de leur maturité et de leur attachement à la démocratie, comme l'illustre leur désir d'exercer leur droit de vote au cours de ces élections.

26. Je suis encouragé par la manière dont les principaux protagonistes à l'échelon national ont réussi à parvenir à un consensus sur les problèmes politiques critiques auxquels ils ont été confrontés pendant et après les élections. Ce fait est de bonne augure pour l'avenir.

27. Dans le système semi-présidentiel de la Guinée-Bissau, la capacité du Président et du Premier Ministre de travailler en étroite collaboration afin d'atteindre des objectifs communs sera un facteur déterminant pour assurer la direction efficace du pays et la stabilité institutionnelle.

28. Comme la paix ne saurait être instaurée par des parties extérieures, il est impératif que le Gouvernement demeure à la tête de ce processus. Si les dirigeants élus ne peuvent ni ne veulent assumer leur responsabilité souveraine, surtout en l'absence de structures étatiques viables et responsables, ni la paix ni le développement ne pourront voir le jour ni perdurer.

29. Je suis encouragé par les signes de participation accrue des femmes à la vie politique du pays. Le Bureau d'appui a été engagé à poursuivre les efforts qu'il déploie pour promouvoir l'égalité des sexes, en particulier grâce au renforcement du rôle des femmes issues des divers partis politiques dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits.

30. Dans l'ensemble, le processus de démocratisation en Guinée-Bissau demeure fragile. Le pays continue d'avoir besoin du soutien de la communauté internationale pour mener à bien le processus de transition vers un ordre constitutionnel. Il manque aussi de ressources pour rendre les institutions et structures étatiques mieux à même de venir à bout des problèmes structurels profondément enracinés.

31. Je rends hommage au Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique du Conseil de sécurité, au Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et au Groupe des Amis de la Guinée-Bissau pour le travail qu'ils ont accompli. Leurs efforts concertés ont contribué pour beaucoup à inciter les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations sous-régionales et d'autres partenaires de la Guinée-Bissau à aider le pays à faire face à la crise à court terme consécutive au conflit et à atteindre les objectifs de développement à long terme. Le Fonds de gestion économique d'urgence, créé grâce à ces efforts, est un instrument utile pour acheminer une assistance financière à la Guinée-Bissau.

32. Je tiens à louer les efforts entrepris par les partenaires de la Guinée-Bissau, qui ont aidé le pays à achever la première phase du processus de transition, et je les invite à continuer de lui apporter leur soutien afin qu'elle puisse mener à bonne fin ce processus en mars 2005. J'espère que la tenue avec succès d'une table ronde prévue pour le dernier trimestre de 2004 permettra de répondre à certains des besoins les plus urgents du pays.

33. Je tiens aussi à remercier vivement les institutions de Bretton Woods de leur engagement constant en Guinée-Bissau et les encourage à renforcer leur participation constructive dans le pays.

34. Je voudrais enfin rendre hommage au personnel du Bureau d'appui et à l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies pour leurs efforts incessants et inlassables. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage à mon ancien Représentant spécial, M. David Stephen, qui a été en poste en Guinée-Bissau de février 2002 à avril 2004, lorsqu'il a quitté l'Organisation des Nations Unies pour prendre sa retraite. Son dévouement a contribué pour une large part au rétablissement et à la consolidation de la paix dans ce pays.

---